

SUPPLÉMENT N°4
au N° 218 SEPTEMBRE 2011
SOMMAIRE

P.2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élection au comité technique académique



AED - AVS
DU 13 AU 20 OCTOBRE,
VOTEZ SNES,
VOTEZ FSU !



SNES-FSU : Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNUEP-FSU : Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



SNEP-FSU : Syndicat National de l'Éducation Physique



SNUipp-FSU : Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'école et des PEGC



FSU : Fédération Syndicale Unitaire

Pense-bête Élections

à découper et à glisser dans son porte-carte

Je note mon identifiant ici

Je note mon NUMEN ici

Pour obtenir mon mot de passe, je me connecte sur le serveur www.education.gouv.fr/electionspro2011

J'indique l'adresse électronique à laquelle je veux recevoir ce mot de passe. **Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électronique pour deux électeurs différents.**

Je réponds à la question : quels sont les chiffres 6 et 7 de mon n° d'INSEE (c'est le département ou le pays de naissance !)

Je reçois sur mon mail mon mot de passe et je le note ici

Édito

Un vote déterminant pour notre avenir professionnel

En votant entre le 13 et le 20 octobre pour les listes présentées par le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP, vous ferez le choix de syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés dans la FSU -première fédération dans la Fonction Publique de l'État-, attachés aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élus qui comme vous exercent dans des établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail et de carrière.

En choisissant le syndicat majoritaire, 3 élus sur 5 à la CCP sortante, vous enverrez aussi un message fort aux différents décideurs et à tous les niveaux de l'institution : celui d'une profession unie dans le refus du démantèlement de notre outil de travail. Vous ferez aussi le choix de renforcer le paritarisme, instauré afin de garantir les droits de tous et de chacun.

Pour la première fois, après la loi sur le dialogue social -aussi imparfaite qu'elle soit- vous émettrez un vote aux Comités Techniques qui permettra aux élus du SNES et de la FSU, si vous choisissez qu'ils soient majoritaires, de bloquer les projets les plus néfastes obligeant ministre, recteur et inspecteurs d'académie à revoir leur copie.

Pour les Commissions Consultatives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES et de la FSU, c'est dire à l'État employeur et aux différents candidats à l'élection présidentielle, notre exigence sur la conception de nos métiers et l'avenir du second degré. C'est peser sur les choix futurs pour exiger une véritable ambition pour la jeunesse, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes et pour exiger l'abandon des projets dévastateurs (asphyxie des vies scolaires, raccourcissement des vacances d'été avec le surcroît de travail que cela représente, ...).

Voter et faire voter pour le SNES et pour la FSU, dans toutes les instances, est donc bien un enjeu déterminant pour notre avenir professionnel.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Choisir la FSU avec le SNUipp dans les écoles et le SNES, le SNEP et le SNUEP dans les collèges et les lycées, c'est :

FAVORISER UN ENGAGEMENT SYNDICAL QUI PORTE SES FRUITS

Création des CCP personnels de surveillance

Depuis 2008, les assistants d'éducation (AED, AP, AVS) disposent de leur propre instance de représentation : la Commission Consultative Paritaire (CCP) des personnels de surveillance.

Congés pour examens et concours

Depuis 2008, les assistants d'éducation (AED, AP, AVS) ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de deux jours de préparation, sans récupération.

REVENDIQUER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, D'ÉTUDES ET D'EMPLOI

Stop à la précarité des AED et aux manques de moyens d'encadrement :

- Généraliser la possibilité de signer des contrats de trois ans.
- Déroger à la durée de six ans en permettant deux ans supplémentaires pour poursuivre des études ou une formation professionnelle.
- Créer 10 000 postes d'assistants d'éducation supplémentaires.
- Augmenter les salaires.

Pour la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle :

- Recrutement rectoral et gestion par les CCP.
- Recrutement sur critères sociaux et proche des universités.
- Temps de travail hebdomadaire maximal de 26 heures pour un salaire à taux plein.

Pour un réel droit à la formation professionnelle pour les non étudiants :

- Application concrète du droit aux congés de formation professionnelle.
- Réel accès à la validation d'acquis d'expérience (VAE).

Pour la pérennisation des fonctions d'AVS et des AED-TICE :

- Avec une véritable formation et une reconnaissance de ce nouveau métier.
- Avec une transparence dans les attributions et la gestion de ces personnels.



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNUEP-FSU
Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'école et des PEGC



SNEP-FSU

Syndicat National de l'Éducation Physique



FSU
Fédération Syndicale Unitaire



SNES-FSU - Syndicat National des Enseignements de Second degré

Du 13 au 20 octobre, je VOTE

à partir de n'importe quel ordinateur.

Les **vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre**, je peux voter dans n'importe quel établissement.

Je vote 3 fois pour le SNES et les syndicats de la FSU :

- pour la **CCP** (commission consultative) ;
- pour le **CTA** (comité technique académique) ;
- pour le **CTM** (comité technique ministériel).